

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 27 décembre 2021
Convocation faite
Le 16 décembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt et un décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-12-221), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-12-221), MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Hervé FRANCOIS (pouvoir à M. Sébastien PAULET), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERIN, M^{me} Angélique WAUTOT (au point n° 2021-12-220, pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (au point n° 2021-12-220).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : 2021-12-238 Autorisation au Président de signer un avenant n° 3 au marché 20 MN 01 09 – Lot 9 – travaux aménagement bois – LEMPEREUR pour la réhabilitation de la piscine de REVIN

Vu le marché n° 20 MN 01 09, lot n° 9, relatif à des travaux d'agencement intérieur bois pour la réhabilitation de la piscine de REVIN, notifié à la société LEMPEREUR, pour un montant initial de 28 197,03 € HT,

Vu sa délibération n° 2020-07-126 du 27 juillet 2020, précisant les délégations du Conseil de Communauté au Président,

Vu le premier avenant signé par le Président, portant le marché à 29 070,73 € HT, soit une plus-value de 03,10 % par rapport au marché initial,

Vu le deuxième avenant signé par le Président, portant le marché à 30 440,77 € HT, soit une plus-value de 04,86 % par rapport au marché initial,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- la découpe de panneaux en alignement avec le dessus du rebord carrelé du pédiluve,
- la pose de bardage bois vertical complémentaire et d'une ossature bois sur le bord du bassin,
- la pose de panneaux en fermeture de coffre,

Considérant le surcoût des travaux d'un montant de 2 112,87 € HT, soit une plus-value de 07,49 % par rapport au marché initial,

Considérant que la somme des avenants 1 à 3, représente une plus-value de 15,45 % par rapport au marché initial,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 20 décembre 2021,

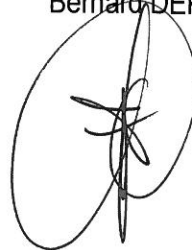
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n° 3 au marché n° 20 MN 01 09 – Lot n° 9, attribué à la société LEMPEREUR,

* **donne délégation** au Président pour le signer.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle. The signature is written over a faint, circular stamp or watermark.